



association pour la prévention de la torture  
asociación para la prevención de la tortura  
association for the prevention of torture

- Pour un monde sans torture





association pour  
la prévention  
de la torture

Comme le génocide ou l'esclavage, la torture détruit l'humanité et la dignité. Elle crée de profondes blessures chez les victimes et gangrène la société dans son ensemble, sur plusieurs générations.

Le risque d'être torturé ou maltraité existe partout, dans tous les pays et dans tous les lieux où des personnes sont privées de liberté, non seulement dans les prisons et postes de police, mais aussi les centres pour mineurs et pour migrants ou les hôpitaux psychiatriques.

La torture est interdite de façon absolue. C'est un cas extrême d'abus de pouvoir, qu'il faut combattre par tous les moyens.

L'**apt** s'emploie à prévenir la torture avant même qu'elle ne soit pratiquée.

- Jean-Jacques Gautier  
D'une idée  
à une réalité mondiale



L'Association pour la prévention de la torture a été fondée en 1977 par le banquier suisse **Jean-Jacques Gautier** (1912-1986). Son idée était simple et visionnaire: prévenir la torture au moyen de visites régulières et inopinées à tous les lieux de détention, effectuées par des experts indépendants.

A cette époque, cette idée fut accueillie avec scepticisme, mais grâce à sa persévérance et l'engagement de quelques autres personnalités, Gautier réussit à mobiliser du soutien à son initiative.

Avec l'adoption en 1987 de la Convention européenne pour la prévention de la torture, fut créé un comité chargé de visiter tous les lieux de détention au sein du Conseil de l'Europe. En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU adopta le Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture (OPCAT) ouvrant ainsi tout lieu de détention au contrôle d'experts-visiteurs indépendants. La vision de Gautier était devenue une réalité mondiale.



- ## Notre vision

La vision de l'**apt** est celle d'un monde sans torture ou autre traitement cruel, inhumain ou dégradant ainsi que le proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour atteindre cet objectif, nous adoptons une approche intégrant les trois domaines complémentaires suivants :

- La promotion d'un système indépendant de visites des prisons et autres lieux dans lesquels des personnes sont détenues,
- Le plaidoyer auprès des gouvernements en faveur de la ratification du Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture et d'autres traités en la matière ainsi que le plaidoyer pour des cadres juridiques nationaux adéquats pour la prévention de la torture,
- La promotion au niveau national de partenariats en faveur de la prévention réunissant gouvernements, forces de l'ordre, acteurs juridiques et société civile dans la lutte contre la torture.

- Oeuvrer dans le monde entier pour prévenir la torture

La torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants sont pratiqués derrière des portes closes, loin du regard public. L'**apt** promeut ainsi la transparence et le respect de l'état de droit dans tous les lieux de détention.

Avec 35 années d'expérience, l'**apt** a développé une vue d'ensemble et une expertise dans tous les aspects de la prévention de la torture. Nous travaillons au niveau mondial pour soutenir les gouvernements, les Institutions des droits de l'homme et la société civile afin qu'ils entreprennent des actions concrètes pour prévenir la torture.

A travers un dialogue ouvert et des partenariats avec les acteurs locaux, nous offrons notre expertise en matière de prévention de la torture:

- conseils juridiques;
- formations en visite des lieux de détention;
- recherches et analyses;
- échanges entre les différents acteurs;
- outils pratiques.

- Créer des partenariats en faveur de la prévention

L'**apt** collabore toujours avec des partenaires locaux. Nous contribuons à réunir les gouvernements, les institutions des droits de l'homme, la société civile, les juges et les avocats dans la lutte contre la torture. Notre objectif est de renforcer leurs capacités afin d'améliorer l'efficacité du travail de prévention dans leur pays.

### Publications en plusieurs langues

L'**apt** publie une série de manuels d'instruction, de guides pratiques et de notes d'information. La plupart de nos publications et de nos outils sont disponibles en plusieurs langues. Pour plus d'information, pour télécharger des documents et pour commander des copies sur papier, visitez le site [www.apt.ch/publications](http://www.apt.ch/publications)

Nous mettons également à disposition une base de données en ligne sur le Protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture: [www.apt.ch/opcat](http://www.apt.ch/opcat) et une compilation exhaustive des législations nationales sur la torture: [www.apt.ch/laws](http://www.apt.ch/laws)

- Vous pouvez faire la différence!

Notre action contribue à la prévention de la torture dans le monde. Pour en savoir plus sur notre travail et les moyens de nous soutenir, consultez notre site [www.apt.ch](http://www.apt.ch) ou rejoignez-nous sur Facebook et Twitter.

### **Association pour la Prévention de la Torture**

Centre Jean-Jacques Gautier

10, route de Ferney • CP 137

CH-1211 Genève 19

T (41) 22 919 21 70 • [apt@apt.ch](mailto:apt@apt.ch)

• [www.apt.ch](http://www.apt.ch)

IBAN: CH62 0027 9279 C811 7533 0 • CCP: 12-21656-7